

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-12-20

N° applicatif 4322

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

SOUTIEN AUX SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE : PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET COMPLÉMENTS STATUTAIRES 2022

Résumé : Dans le cadre de la politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'attribuer aux syndicats mixtes (SM) de montagne des subventions et de prendre acte du versement de contributions statutaires complémentaires pour un montant total cumulé de 843 700 €, réparti comme suit :

- au titre des programmes d'investissements non courants 2022 des SM de montagne un montant total de 750 000 € :
 - 250 000 € en faveur du SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 250 000 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
 - 250 000 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),
- d'approuver les conventions y afférentes et d'autoriser le Président à les signer;
- au titre des besoins complémentaires statutaires pour un montant total de 93 700 € :
 - o en fonctionnement :
 - 29 500 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
 - 41 300 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).
 - o en investissements courants annuels :
 - 22 900 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

I. **Soutien aux programmes d'investissements non courants 2022 des syndicats mixtes de montagne**

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux quatre Syndicats Mixtes (SM) dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissements nécessaires pour conforter et développer l'attractivité des stations :

- SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
- SM d'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
- SM d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),
- SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Syndicats Mixtes	Sites d'intérêt départemental	Sites d'intérêt local
SMVM	Schnepfenried	<ul style="list-style-type: none">• Tanet• Gaschney• Trois Fours (nordique)
SMALB	Lac Blanc	./.
SMMGB	Markstein	Grand-Ballon
SMIBA	Ballon d'Alsace	./.

Depuis 2018, l'enveloppe annuelle consacrée aux investissements non courants des SM s'élève à 1 M€ par an, dont la répartition est laissée à la libre appréciation des syndicats.

Pour 2022, les trois SM du Lac Blanc, de la Vallée de Munster et du Markstein Grand-Ballon proposent de répartir entre eux un montant de 750 000 €, à raison de 250 000 € chacun. Compte tenu de sa situation administrative et budgétaire, les besoins du SMIBA font l'objet de dispositions particulières. Un rapport spécifique sera proposé en faveur du SMIBA.

Conformément aux dispositions statutaires des SM, des conventions de financement des investissements non courants doivent respectivement être conclues par la Collectivité européenne d'Alsace avec les SM et les Communautés de communes concernées.

Une étude sur les stations de montagne alsaciennes a été lancée fin 2021 sous maîtrise d'ouvrage de la CeA et confiée au Cabinet ALTISENS. Son objet est de définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites de montagne d'Alsace afin, notamment, de concrétiser, dans un contexte de réchauffement climatique, l'ambition d'être une destination d'écotourisme 4 saisons, ainsi que de renforcer l'attractivité des territoires.

L'étude comprend 4 phases, le résultat final étant attendu pour fin 2022, début 2023.

Phase 1 - analyse de l'existant

Phase 2 - benchmark et propositions

Phase 3 - détail du projet retenu

Phase 4 - accompagnement à la mise en oeuvre

A. SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hauts-Vosges (SMVM)

1. Opérations prévues au programme 2022

Le SMVM a poursuivi en 2021, notamment, la modernisation des stations du Schnepfenried (création espace consigne, modification location matériel, éléments de sécurité au restaurant Panoramic) et du Tanet (finalisation de la réfection de l'abri du skieur), ainsi que du Gaschney (travaux d'amélioration des infrastructures de sécurisation).

Le programme d'investissement 2022 s'appuie sur la continuité des opérations déjà entreprises et la diversification des activités des stations, adaptée aux hivers sans neige en vue de sécuriser les emplois. Ainsi, il est prévu des travaux à hauteur de 955 500 € HT selon le tableau suivant :

SITES/OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Schnepfenried	
Tapis roulant de montagne 4 saisons	335 000
Couverture tapis et activités ludiques	415 000
Casiers consigne	40 000
Aménagements pistes alpin et nordique (not. sécurisation)	40 000
Eclairage pistes	20 500
Aménagement bâtiment d'accueil (cuisine, stockage, accès, divers)	30 000
Actualisation schéma d'aménagement	15 000
Gaschney	
Aménagements et téléskis	12 500
Tanet	
Gestion cours d'eau (sécurisation) et travaux mineurs sur téléskis	32 500
Trois Fours (nordique)	
Etude signalétique ADPSF	15 000
TOTAL PROGRAMME 2022	955 500

2. Plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

			Subventions		
SCHNEPFENRIED					
OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement CeA %	CeA € Montant maximal	CC Vallée Munster €	FEADER, Plan Avenir Montagne, ... €
Tapis roulant de montagne 4 saisons	335 000	24	80 400	20 100	234 500
Couverture tapis et activités ludiques	415 000	16	66 400	16 600	332 000
Casiers consigne	40 000	70	28 000	12 000	0
Aménagements pistes alpin et nordique	40 000	70	28 000	12 000	0
Eclairage pistes	20 500	69	14 200	6 300	0
Aménagement bâtiment d'accueil (cuisine, stockage, accès, divers)	30 000	40	12 000	18 000	0
Actualisation schéma d'aménagement	15 000	70	10 500	4 500	0
Aménagements et téléskis au Gaschney					
Aménagements et téléskis au Gaschney	12 500	0		12 500	0
Gestion cours d'eau et téléskis au Tanet					
Gestion cours d'eau et téléskis au Tanet	32 500	0		32 500	0
Etude signalétique ADPSF aux 3 Fours					
Etude signalétique ADPSF aux 3 Fours	15 000	70	10 500	4 500	0
TOTAL	955 500	26	250 000	139 000	566 500

Pour ces opérations, la CeA est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

B. SM d'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB)

1. Opérations prévues au programme 2022

Le SMALB a établi un programme d'aménagement pluriannuel 2018-2023. Les projets inscrits par le SM au titre de l'année 2022 sont estimés à un montant total de 427 000 € HT, réparti comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Signalisation	13 000
Passerelle TSD6	80 000
Locaux nordique	224 000
Maintenance TSD6	70 000
Etude pôle outdoor 4 saisons	40 000
TOTAL PROGRAMME 2022	427 000

2. Plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement CeA %	Subventions		
			CeA € Montant maximal	CC Kayzersberg (CCVK) €	FEDER/ MASSIF Région GE €
Signalisation	13 000	90	11 700	1 300	0
Passerelle TSD6 (*)	80 000	17,52	14 020	1 600	64 000
Locaux nordique	224 000	72	161 280	17 920	44 800
Maintenance TSD6	70 000	90	63 000	7 000	0
Etude pôle outdoor 4 saisons (**)	40 000	0	0	4 000	8 000
TOTAL	427 000	58,54	250 000	31 820	116 800

Autofinancements : (*) 380 € (**) 28 380 €-Possibilité de prise en charge étude via Plan Avenir Montagne (PAM) projet ADPSF

Pour ces opérations, la CeA est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

C. SM pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)

1. Opérations prévues au programme 2022

Le SMMGB a conçu, avec l'appui de l'ADAUHR, un projet global de restructuration de la station comprenant notamment l'amélioration des fonctions d'accueil avec le projet phare de modernisation du bâtiment d'accueil (réalisé), l'amélioration du domaine de ski alpin, ainsi qu'une requalification paysagère du site.

En outre, le SMMGB possède statutairement la compétence « eau et assainissement », pour laquelle les membres sont tenus de participer financièrement.

Les projets 2022 pour les sites du Markstein et du Grand Ballon sont listés dans le tableau suivant, pour un montant total estimé à 462 115 € HT réparti comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Retenue collinaire	197 000
AMO Maison du Nordique	7 875
AMO Centre technique	7 875
Aménagement paysager Grand-Ballon	103 865
Aire de bivouac	27 500
Remise à niveau des réseaux d'assainissement	100 000
Action de communication photothèque	18 000
TOTAL PROGRAMME 2022	462 115

2. Plan de financement

Les opérations d'aménagement seront prises en charge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement CeA %	Subventions			
			CeA € Montant maximal	CC St. Amarin €	CC Guebwiller €	Etat (FNADT) €
Retenue collinaire (*)	197 000	90	177 300	1 100	1 100	0
AMO Maison du Nordique (*)	7 875	90	7 087	393	393	0
AMO Centre technique (**)	7 875	90	7 087	393	393	0
Aménagement paysager Grand-Ballon	103 865	18	18 695	1 039	1 039	83 092
Aire de bivouac	27 500	18	4 950	275	275	22 000
Remise à niveau des réseaux d'assainissement (***)	100 000	18,6	18 681	0	0	0
Action de communication photothèque	18 000	90	16 200	900	900	0
TOTAL	462 115	54	250 000	4 100	4 100	105 092

Autofinancements : (*) 17 500 € (**) 2 € (***) 81 319 €

Pour ces opérations, la CeA est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

II. Soutien au titre des besoins complémentaires statutaires

Pour mémoire, la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement et aux investissements courants annuels des SM de montagne est fixée statutairement.

Un premier montant a été versé suite à la Commission permanente du 4 avril 2022.

Le vote du BP 2022 des SM s'est fait postérieurement et fait apparaître des besoins complémentaires :

- En fonctionnement :
 - 29 500 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB) pour faire face à une baisse des recettes d'exploitation et au coût d'études (renouvellement prochain de la DSP),
 - 41 300 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), pour faire face à la hausse de l'énergie et au coût d'études (diversification 4 saisons).
- En investissements courants annuels :
 - 22 900 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Les crédits nécessaires ont été inscrits en DM1.

Ce rapport a été examiné par les Commissions Territoriales Centre Alsace, Région de Colmar et Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 8 septembre 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions pour un montant total de 750 000 €, au titre du programme d'aménagement 2022-investissements non courants des Syndicats Mixtes de montagne, telles que détaillées dans les conventions jointes à la présente délibération, et réparties comme suit :
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB),
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),

- de prélever les crédits sur l'opération P061O001-204-2324-633 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces subventions seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions,

- d'approuver les conventions y afférentes, jointes au présent rapport, et de m'autoriser à les signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au programme P061 - P061O001 - P061E04 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

- de prendre acte du versement de 93 700 €, au titre des besoins complémentaires, des contributions statutaires suivantes :
 - En fonctionnement :
 - 29 500 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
 - 41 300 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P061O003-1961-65-6561-633 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- En investissements courants annuels :
 - 22 900 € en faveur du SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P061O001-1951-204-2041581-633 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces contributions statutaires complémentaires seront versées en une seule fois.

Précise que les subventions et contributions aux syndicats mixtes seront prélevées sur les imputations budgétaires tel qu'il ressort du tableau synthétique ci-dessous :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P061	O001	P061E04	T12	(3265) 204-2324-633	250 000 €
P061	O001	P061E04	T13	(3265) 204-2324-633	250 000 €
P061	O001	P061E04	T14	(3265) 204-2324-633	250 000 €
P061	O003	P061E01	T02	(1961) 65-6561-633	29 500 €
P061	O003	P061E01	T02	(1961) 65-6561-633	41 300 €
P061	O001	P061E21	T10	(1951) 204-2041581-633	22 900 €
TOTAL					843 700 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY